

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 19 MAI 2017

Compte rendu

Ordre du jour :

- *La doctrine d'emploi des agents techniques,*
- *La fusion des résidences administratives nationales,*
- *Les horaires des Trésoreries de Saint Pol de Léon et Landivisiau,*
- *Projet d'arrêté relatif aux services chargés de la publicité foncière et aux services chargés de l'enregistrement,*
- *Réorganisation des missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière,*
- *Le remplacement d'agents Berkani aux CFP de Quimperlé et Quimper,*
- *Questions diverses.*

Le Comité technique local présidé par Madame BRIGANT, Directrice départementale, s'est tenu à Châteaulin le 19 mai 2017, en présence de Madame BOUVET, chef du pôle transverse et cadastre, et de Madame RUCH chef de la Division RH.

En réponse à notre déclaration liminaire, Madame BRIGANT a indiqué que le dispositif du prélèvement à la source serait soumis prochainement à un Audit devant servir à évaluer sa faisabilité dès janvier 2018. En amont de cette date prévisionnelle, des expérimentations sont envisagées notamment avec certains tiers collecteurs dont des collectivités locales.

Concernant la problématique des moyens, elle a indiqué ne pas avoir de visibilité sur les prochaines mesures législatives et leurs conséquences sur les emplois de la DGFIP, tout en précisant qu'elle avait par lettre, alerté le délégué du Directeur Général sur la situation critique supportée par le Finistère en la matière.

Au sujet de la fusion des RAN, Madame BRIGANT a souligné que dans son rôle de Directrice départementale elle se devait de privilégier les marges de manœuvres de la Direction en ce qui concerne les affectations locales des agents dans le but de faciliter l'organisation des structures...(sic).

En réponse à nos critiques sur la mise en place à marche forcée des SPF-E, elle a estimé que l'absence de mise à niveau des applications, et notamment FIDJI recouvrement, ne constituait pas une raison suffisamment bloquante pour justifier le report du déploiement de cette réforme...

La doctrine d'emplois des agents techniques :

Ce premier point à l'ordre du jour prévoyait l'examen des mises à jour de la circulaire nationale relative aux conditions d'emplois des agents techniques.

F.O.- DGFIP29 a fait remarquer à la Directrice, que ces dispositions n'avaient fait l'objet d'aucune présentation, ni discussion au Comité technique de Réseau de la DGFIP, et qu'en conséquence il nous semblait pertinent de demander le retrait de ce point d'ordre du jour. Notre intervention ayant fait consensus, la Directrice a accepté le retrait de cette fiche portant sur la doctrine d'emploi des agents techniques.

La fusion des résidences administratives nationales :

Dans sa présentation, Madame BOUVET a rappelé que ce projet consistant à fusionner les RAN de Brest et Morlaix, Quimper et Quimperlé, et Carhaix et Châteaulin, reprenait pour partie le projet de mars 2016 qui s'en était tenu à la fusion de la RAN de Quimper avec celle de Douarnenez.

Elle a expliqué que selon la Direction, ce dispositif devrait permettre de donner plus de marges de manœuvres et de souplesse en vue des affectations locales des agents, dans le but de mieux pourvoir les vacances d'emplois, pour un fonctionnement des services plus efficace...

Évoquant la résidence de Quimperlé et son site unique, elle a par ailleurs souligné les perspectives plus larges d'affectation pour les agents souhaitant solliciter notamment des postes en Gestion Publique.

Madame Bouvet a reconnu par ailleurs que les positionnements des agents en ALD contribuaient à créer de l'instabilité pour le réseau..

Pour conclure, la Directrice adjointe a indiqué que dans le cadre de l'élargissement du périmètre des RAN, la vigilance serait de mise pour que cette modification ne conduise pas à faire faire des distances inconsidérées aux personnels...

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, la délégation **F.O.- DGFIP29** a tenu à **rappeler que cette modification de la cartographie des RAN s'inscrivait également dans le cadre d'une remise en cause des règles de gestion des personnels visant essentiellement à donner plus de marges de manœuvres aux Directions pour s'adapter aux contraintes pesant sur le réseau, à savoir les restructurations et les suppressions d'emplois.**

Ces fusions de RAN pourront peut-être élargir les perspectives de mutations locales des agents, la contrepartie en sera inévitablement le risque plus élevé d'un éloignement géographique puisque les affectations pourront être prononcées dans un périmètre de près de 100 kms d'un bout à l'autre des RAN.

Concernant la résidence de Quimperlé, la délégation **F.O.- DGFIP29** n'a pas manqué de rafraîchir la mémoire de la Direction en lui rappelant que ce sont les fermetures successives de postes - Pont Aven, Bannalec et Scäer – qui ont conduit au maintien d'une seule résidence et qui justifie désormais le rattachement à la RAN de Quimper.

Pour **F.O.- DGFIP29**, la question centrale de la vacance d'emplois sur certaines RAN, est bien à mettre directement en relation avec les suppressions d'effectifs. Nous avons aussi souligné la mauvaise volonté de la Direction Générale à promouvoir le dispositif des postes spécifiques en lui infligeant un cahier des charges bien trop contraignant ! Quant à l'argument de la Direction locale consistant à espérer de cette fusion de RAN un abondement moindre d'affectation en ALD, nous attendrons de voir le résultat...

S'il est un point sur lequel nous pouvons rejoindre l'analyse de la chef du service transverse, c'est celui consistant à souligner le caractère d'instabilité pour le réseau engendré par les affectations en ALD, en y ajoutant la précarité pour les personnels !

En séance, F.O.- DGFIP a rappelé sa position locale et nationale de demander l'abandon des affectations en ALD. Nous avons aussi rappelé que le maintien des deux mouvements de mutations annuels, toujours revendiqué par F.O.- DGFIP avait toute légitimité pour donner plus de perspectives aux personnels tout en facilitant l'organisation des services.

F.O.- DGFIP29 a voté contre ce projet de fusion des RAN dont la déclinaison est envisagée dans le cadre du mouvement de mutations à compter du 1^{er} septembre 2018.

Les horaires des Trésoreries de Saint Pol de Léon et Landivisiau :

Les deux Trésoreries ont proposé de fermer les guichets au public, une demi-journée complémentaire par semaine.

Dans le cadre des nouveaux horaires, Landivisiau sera fermé le mercredi toute la journée et le vendredi après midi, Saint Pol de Léon le mercredi après midi et le vendredi toute la journée.

F.O.- DGFIP29 a bien conscience que ces dispositifs permettent aux collègues de pouvoir se consacrer de façon plus sereine aux tâches de gestion. Pour autant, il est avéré que ces aménagements sont menés sous la pression des baisses d'effectifs, et se font au détriment de l'offre de service public.

Dans un tel contexte, **F.O.- DGFIP29** n'a pas souhaité participer au vote sur ce point d'ordre du jour.

Vote des autres OS : CFDT : refus de vote ; Solidaires et CGT : contre.

Projet d'arrêté relatif aux services chargés de la publicité foncière et aux services chargés de l'enregistrement :

Dans le cadre de la mise en place des SPF-E, le recouvrement de certaines créances continuera d'être assuré par un ou plusieurs SIE. Le décret 2017-214 du 20 février 2017 a prévu ce dispositif devant être finalisé par un arrêté désignant le ou les comptables chargés d'établir les avis de mise en recouvrement de ces créances patrimoniales.

Dans son intervention, Madame BRIGANT a reconnu que cette procédure était mise en place en raison du caractère non abouti de l'applicatif FIDJI Recouvrement, et elle a rappelé ses propos liminaires, estimant que « cette brique de l'édifice » était à la marge, et ne justifiait pas le report de cette réforme.

F.O.- DGFIP29, dans le prolongement de sa déclaration liminaire, a dénoncé au contraire au travers de ce décret et de cet arrêté, l'illustration parfaite d'une réforme menée dans la précipitation. Nous avons aussi rappelé les fortes contraintes de suppressions d'emplois supportées depuis plusieurs années par les services de l'enregistrement et les services des Hypothèques, avec notamment un impact sur les délais de traitement des actes.

Dans un tel contexte, les bénéfices attendus de cette fusion des SPF et des services de l'enregistrement risquent fort de se faire attendre longtemps et une fois de plus les personnels risquent d'en subir les conséquences !

Sur la question des stocks de créances patrimoniales qui continueront à être suivis par les 3 SIE de Brest Iroise, Morlaix, et Quimper Ouest, **F.O.- DGFIP29** a demandé de pouvoir disposer d'un état des lieux chiffré de ce volume de charge, information qui n'avait pas été mise à notre disposition à l'occasion de la présentation de ce point d'ordre du jour.

En adéquation avec nos positions sur la réforme des SPF-E, la délégation **F.O.- DGFIP29** a voté contre ce projet d'arrêté pour la gestion des créances patrimoniales dans les SIE.

Vote des autres OS : CFDT : contre ; Solidaires et CGT : abstention.

Réorganisation des missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière :

Le décret 2016-1234 du 19 septembre 2016 a acté la création de la Direction de l'immobilier de l'État dont les conséquences sont multiples à la fois pour le réseau de la DGFIP et pour l'élaboration et le contrôle de la stratégie immobilière de l'État.

Concernant cette dernière mission, la DGFIP met en place une équipe régional qui sera en charge d'assister le Préfet de région, qui pourra s'adjoindre le concours d'autres fonctionnaires ayant des compétences techniques dont la DGFIP ne dispose pas.

Dans les départements, la DGFIP maintient un service local du Domaine, dont le responsable assurera les fonctions de responsable départemental de la politique immobilière de l'État. Ce service local du Domaine (SLD) pourra être constitué d'un pôle de gestion domaniale (PGD) et d'un pôle d'évaluation domaniale (PED). Si dans chaque département, il reste un pôle de gestion domaniale mais amputé de 30 % de son activité transférée à la région, il ne subsistera en revanche au final que 59 pôles d'évaluation et 42 seront rayés de la carte !

Dans son intervention, la Directrice est revenue sur les conséquences de la mise en place de cette Direction immobilière de l'État, en insistant sur le rôle des préfets de région et notamment le fait que les Directions départementales des Finances Publiques perdaient la main sur les orientations de la politique Domaniale locale. Elle a par ailleurs précisé que tous les sujets départementaux, y compris ceux en lien avec la sécurité des bâtiments, feraient l'objet d'une remontée vers la région et seraient soumis à l'examen d'une commission régionale immobilière (CRIP).

F.O.- DGFIP 29 a indiqué que contrairement aux arguments avancé par la Direction Générale, la création de la Direction immobilière de l'État ne consolide en rien les services déconcentrés de la DGFIP en matière de politique immobilière et missions domaniales.

Concernant les pôles d'évaluation, la DG ressort le concept bien rodé de « la taille critique » pour liquider la mission dans 42 départements !!

Dans un tel contexte, la DGFIP va se priver d'évaluateurs professionnels et expérimentés qui avaient une très bonne connaissance du terrain et du marché local.

Si le Finistère conserve un pôle d'évaluation départemental, il n'en demeure pas moins que deux emplois d'évaluateurs sont d'ores et déjà transférés à la région.

En ce qui concerne la politique immobilière confiée au Préfet de région sur tous les sujets relevant des Domaines, **F.O.- DGFIP** déplore cette orientation, qui ne pourra que ralentir les arbitrages et les décisions par méconnaissance des enjeux de proximité ! **Le sujet est loin d'être neutre, puisque des questions comme la sécurisation extérieure de certains bâtiments de la DGFIP pourrait subir les conséquences négatives de cette centralisation !**

Le remplacement d'agents Berkany aux CFP de Quimperlé et Quimper :

A l'instar des redistributions d'heures effectuées récemment sur la résidence de Brest, la Direction va proposer aux autres agents BERKANY du département, la redistribution de 30 heures, effectuées jusqu'alors par deux agentes BERKANY de Quimperlé et Quimper qui viennent de faire valoir leurs droits à la retraite.

Questions diverses :

F.O.- DGFIP29 est intervenu sur la question de l'organisation des services logistiques de Quimper et Brest. Concernant Quimper, nous avons fait part à Madame BRIGANT de notre étonnement en ce qui concerne le déménagement du service logistique de Quimper installé allée Couchouren vers le site de Quimper Pilven, déménagement qui touche aussi l'équipe des services informatiques de la rue des Régulaires.

Dans une seconde intervention, nous avons également évoqué les informations selon lesquelles la mise sous pli du courrier, serait désormais centralisée à Brest à compter du 1^{er} juin 2017, en soulignant l'absolue nécessité de renforcer la petite équipe en place qui actuellement n'est pas en capacité de faire face à une telle charge de travail.

Sur le premier point, la Directrice a justifié sa décision au nom du pragmatisme en lien avec la problématique des locaux du Sterenn et l'arrivée de nouveaux services..

Concernant Brest et le transfert de la mise sous pli, Madame BOUVET a reconnu le surcroît de travail et la nécessité de recalibrer l'équipe en place, à hauteur de 4, voire 5 personnes, si besoin, sans toutefois préciser comment elle allait parvenir à réaliser cette opération..

Affaire à suivre donc..., **F.O.- DGFIP29** sera vigilant quant aux évolutions de ce dossier, qui est susceptible d'impacter fortement et durablement les conditions de travail des collègues.

La délégation F.O.- DGFIP29 en CTL : Murielle MORICCI (SIP Quimper Est) ; Nelly PERELLE (SIP Brest Iroise) ; Thierry ROLLAND (Trésorerie de Carhaix) ; Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29).

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE**



BULLETIN d'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Indice : _____

Quotité travail : _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au :
Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

Fait à _____ le _____